



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°7 Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Fabien CARD, 1^{er} adjoint.

Présents :

Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Anne DUFOULON, Cyril HATEM, Margot RICHETER, Marie-Odile TOUX, Virginie DOMINGUEZ, Jocelyne MANENTI.

Absents ayant donné pouvoir :

Jean-Marie PAGANT donne pouvoir à Jocelyne MANENTI.
Roselyne FILLIATRE donne pouvoir à Nathalie BERLAND.
Laurent CAPDEVIELLE donne pouvoir à Margot RICHETER.
Denis MAILLER donne pouvoir à Fabien CARD.
Sylvain POITOUT donne pouvoir à Anne DUFOULON.

Absents excusés :

Arthur BECKER
Agnès ENGEL

Secrétaire de séance :

Nathalie BERLAND.

Ordre du jour :

1. Vote des subventions aux associations pour l'année 2026
2. Demande d'admission en non-valeur de créances éteintes.
3. Suppression concession 50ans (délibération 12/2017).
4. Vente de la rotofaucheuse.
5. Vente du terrain zone Belvoisin à Sainte Jeanne (M.Chevalier).
6. Rétrocession voirie du lotissement du Clos

Divers

7. Information sur le virement de crédit.
8. Divers

1-Vote des subventions aux associations pour l'année 2026.

Le 1^{er} adjoint rappelle les conditions des demandes de subventions faites par les associations. Une demande de subvention doit être faite en amont auprès de la FDVA ou au FAVA avant de faire les demandes de subventions auprès de la mairie. Certaines associations en ont fait la demande. Il faut impérativement fournir les comptes afin que l'on puisse délibérer sur l'attribution de subvention. Sans ces présentations de comptes, les dossiers ne pourront pas être étudiés. Le 1^{er} adjoint propose de voter au cas par cas.

Les petits Lutins de la Norge : ont perçu 500€ en 2025, le 1^{er} adjoint propose à nouveau 500€
Vote pour :13.
Vote contre :0.
Abstention :0.

AJVN : ont perçu 300€ en 2025, le 1^{er} adjoint propose à nouveau 300€
Vote pour :12.
Vote contre :0.
Abstention :0.
Denis Mailler ne participe pas au vote faisant parti de l'association.

Norges spectacles : ont perçu 1500€ en 2025, la nouvelle demande est de 1800€
Vote pour :5.
Vote contre :6 (Anne Dufoulon, Jocelyne Manenti, Virginie Dominguez, Marie-Odile Toux).
Abstention :2 (Margot Richeter).
Aucune subvention n'est retenue à ce jour. L'étude de ce dossier n'a pas été possible par manque de document comptable.

Les Courlis : 1^{ère} demande, le 1^{er} adjoint propose 200€
Vote pour :13.
Vote contre :0.
Abstention :0.

La Ronde des Couleurs : ont perçu 300€ en 2025, le 1^{er} adjoint propose à nouveau 300€
Vote pour :13.
Vote contre :0.
Abstention :0.

Ecole maternelle : ont perçu 500€ en 2025, le 1^{er} adjoint propose à nouveau 500€
Vote pour :13.
Vote contre :0.
Abstention :0.

Le 1^{er} adjoint souligne que Norges Animation a fait le choix de ne faire aucune demande de subvention.

2- Demande d'admission en non-valeur de créance éteinte.

Le 1^{er} adjoint explique qu'à la suite d'une réservation d'un article dans le bulletin municipal, un montant de 95€ est dû à la mairie par le boulanger de Messigny et Vantoux. Suite à une clôture pour insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, le conseil

5- Vente du terrain zone En Bel Voisin à Sainte Jeanne (M. Chevalier)

Le 1^{er} adjoint explique qu'à la suite d'une modification de superficie des parcelles, il faut redélibérer pour corriger la surface réelle qui est à 15 091m². Cette régularisation permettra à M. le Maire de signer l'acte authentique.

Décision du Conseil Municipal :

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

6- Rétrocession voirie du lotissement du Clos

Le 1^{er} adjoint expose les faits de la rétrocession de la voirie du lotissement du Clos pour 1€ symbolique. Ceci permettra également de récupérer une partie de la voirie de la route de Savigny afin d'envisager des travaux avec le département.

Décision du Conseil Municipal :

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

DIVERS

Suite à la délibération de la fongibilité, un virement de crédit a été validé par M. le Maire un montant de 2880€ du compte 2131 au compte 202.

Les travaux route de Langres se déroulent normalement, la prochaine étape est le démontage des poteaux.

La commune rappelle que des composteurs sont disponibles aux particuliers.

Les travaux GRDF route de Dijon sont terminés, beaucoup de problèmes rencontrés.

Les foulées de la Norge dimanche 20 septembre de 9h à 12h route barrée rue des Sources.

Le Garden Game samedi 19 septembre, complet.

Modification PLU en cours.

Compte tenu de la chaleur de cet été, la commune a lancé une étude de rafraîchissement pour l'école et le périscolaire.

La Communauté de Commune propose une visite du centre de tri le 12 octobre à 9h (sur réservation).

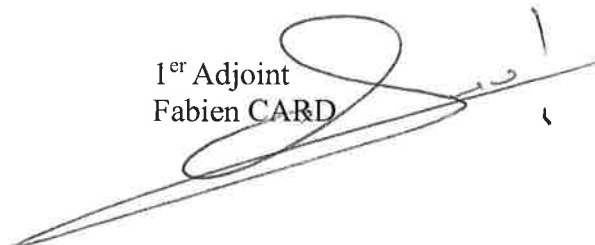
FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22h00

Secrétaire de séance
Nathalie BERLAND



1^{er} Adjoint
Fabien CARD



municipal doit accepter le mandat d'admission en non-valeur afin de liquider cet état qui est irrécouvrable.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

3- Suppression de la concession 50ans + rappel des tarifs concessions et renouvellements

Le 1^{er} adjoint informe qu'il est nécessaire de supprimer la concession de 50 ans qui est toujours en vigueur sur une délibération de 2017. Les tarifs ont évolué depuis 2023 et ne sont plus en cohésion avec les tarifs actuels qui sont :

Les cinéraires : 15 ans 400€

30 ans 700€

Les tombes : 15 ans 500€

30 ans 800€

Columbarium : 15 ans 400€

30 ans 700€

Le 1^{er} adjoint précise sur les renouvellements des concessions, ceux-ci seront appliqués sur les tarifs qui seront en vigueur.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

4- Vente de la Rotofaucheuse.

Le 1^{er} adjoint informe que la rotofaucheuse de la commune sera à sortir de la liste des actifs, elle sera vendue à 1500€ à la commune de Bretigny.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.